

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2009)
Heft: 5

Artikel: Le transport militaire par chemin de fer
Autor: Beth, Eric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348853>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le transport militaire par chemins de fer nécessite la collaboration de la troupe, des états-majors des corps de troupe et de la Grande unité, ainsi que des organes compétents des CFF.

Toutes les photos © bat chars 17.

Logistique

Le transport militaire par chemin de fer

Eric Beth

Responsable du transport militaire, CFF Cargo

Un peu d'histoire

Le premier transport par rail a été effectué le 16 juillet 1847 entre Zürich et Baden, soit 3 semaines avant l'inauguration officielle du « Spanischbrötlibahn » (9 août 1847) et donc bien avant la naissance des CFF. La compagnie ferroviaire desservant cette ligne s'appelait « SNB ». Pour ce transport, il n'y avait que des hommes.

Le premier TA (Ordre de transport) connu a été établi le 10 août 1849 pour un transport de troupe.

Le premier transport par rail en Suisse romande a été effectué le 4 juillet 1856 entre Morges et Lausanne. La compagnie ferroviaire desservant cette ligne s'appelait « OS » (Compagnie de l'Ouest Suisse). Ce transport était composé de 175 hommes, 104 chevaux, 4 canons de 6 livres et 2 obusiers de 12 livres ainsi que 6 caissons. Le chargement s'est effectué en 45 minutes, le trajet dura 25 minutes, le déchargement 60 minutes.

Après 10 ans de travail, le premier règlement concernant le Transport militaire est apparu le 3 novembre 1885. Il s'intitulait *Règlement sur le transport militaire par rail et bateaux à vapeurs* et comportait pas moins de 127 articles et de nombreuses annexes.

Actuellement c'est le règlement 52.036 *Véhicules de l'armée, caractéristiques et transport ferroviaire* (VCTF), ADB en allemand. Ce règlement est disponible sur Internet à l'adresse : http://wwa2.vbs.admin.ch/internet/applications/gst/adbgst_c2_prod/f/start.asp

La gare de Bure a été construite en 1968 au bout d'une voie de raccordement de 4,7 km et d'une déclivité de 45%, qui la relie à la gare de Courtemaîche. Bure est une gare 100% militaire.

Quelques chiffres

En 2008, CFF Cargo a transporté pour l'armée quelques 6'254 hommes, 1'923 chars et 2'715 véhicules pneus avec 491 transports différents.

Principaux commettants

- les 5 Centres logistiques de l'armée (Grolley, Hinwil, Monte Ceneri, Othmarsingen, Thun) ;
RUAG ;

Les véhicules doivent être préparés par la troupe avant le chargement.





Ci-dessus : Chargement de la compagnie de chars 17/1 au complet à Schwanden GL le 26.08.09 durant l'exercice ZELZELE (tremblement de terre en persan).

A droite : Les travaux s'effectuent dans le strict respect des prescriptions de sécurité et sous contrôle. Les lignes de contact doivent au préalable être mises hors tension et surveillées.

- Armasuisse ;
- Au niveau de la troupe, principalement les unités suivantes : Pz Rs 21, Pz Art S 22, E art 31. Mais aussi : Pz Bat Sap 11, bat gren chars 18, Art Abt 54, Pz Bat 13, VT S 47 FDK, IFO Sauv 76.

A retenir

Les commandes de transports faites par la troupe (Form. 7.61) sont à passer de préférence par Email. Il est toujours possible de passer commande par fax ou par courrier papier (dans ce dernier cas, attention au délai).

Dans toute la mesure du possible, les commandes doivent arriver avant le 10 du mois précédent le transport, afin de pouvoir réserver des mécaniciens pour conduire les trains spéciaux. Même si la commande subit des modifications après cette date au niveau des quantités ou des types de véhicules à transporter, les dates seront au moins connues - et donc le transport garanti.

E.B.



Pour tous les transports de véhicules ou les transports mixtes (hommes/véhicules), une seule adresse :
 CFF Cargo - G-CH-PN
 Transports militaires
 BETH Eric
 Elsässertor
 Centralbahnstrasse 4
 CH-4065 Basel

Tél. : +41 512 24 25 24

Fax : +41 512 24 31 05

Email : ARMY@SBBCARGO.COM



Les prescriptions de sécurité sont répétées avant le chargement sur le train.



Le responsable du chargement (ici le chef chemins de fer de la br 1) oriente la troupe et prend les mesures de coordination.



Lorsque les engins sont prêts, ils peuvent être conduits par signe sur la rampe.



Les véhicules sont vérifiés avant le chargement.



Le chargement de véhicules lourds nécessite de la précision et une sécurité de tous les instants.